

la cueillette coûtait trop cher. Ils ont demandé comment on se proposait d'accroître le revenu des cultivateurs si l'on ne faisait rien à cet égard. L'amendement a été présenté au comité à maintes reprises. On trouve des dispositions du même genre dans d'autres bills, notamment le bill sur les textiles qui assure la protection d'un produit, mais on l'a rejetée pour l'agriculture.

Dans sa version initiale, ce bill renfermait des dispositions tendant à sauvegarder les intérêts des consommateurs tout autant que ceux des producteurs. Je suppose que le ministère de l'Agriculture a présenté cette mesure agricole pour veiller sur les intérêts des agriculteurs; pourtant sa teneur laisse croire que les consommateurs auront la priorité sur les producteurs.

• (5.50 p.m.)

Surveiller la production sans surveiller les importations équivalait simplement à donner au gouvernement le droit d'établir le prix des produits agricoles. Il pourra perpétuer une politique d'aliments bon marché au Canada en laissant entrer les importations ou en les interdisant, à son gré. Si le prix d'un produit atteint un niveau auquel les producteurs peuvent survivre, le gouvernement peut en importer et en fixer ou baisser le prix. C'est ce qui se produit pour le bœuf. Un mois sur douze, les Canadiens mangent du bœuf importé d'Australie. On a posé des questions au ministre à ce sujet à la Chambre et il a dit: «La demande existe, mais nous n'avons pas assez de bœuf pour la satisfaire». Ne me dites pas que si on n'importait pas de bœuf, les gens n'achèteraient pas celui qui se trouve déjà dans les boucheries, ce qui ferait monter le prix à un niveau dont les producteurs de bœuf devraient bénéficier. Ma foi, déjà en 1952, il y a 18 ans, les prix du bœuf étaient plus élevés qu'aujourd'hui. On peut s'imaginer quels étaient les frais de production il y a 18 ans. Regardez les prix courants de la machinerie et les frais de la main-d'œuvre.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole sur les amendements proposés par l'honorable député de Crowfoot (M. Horner). Il s'agit des amendements nos 1, 5 et 22, qui traitent de certaines conséquences du bill C-176.

Nous, les membres du comité, avons voyagé partout au Canada, d'Halifax à Vancouver, et nous avons constaté chez les associations de producteurs l'existence d'une grande inquiétude, surtout chez les producteurs primaires. Pour ce qui est du bill, les producteurs primaires sont sceptiques, parce que la plupart d'entre eux, partout au Canada, sont habitués à travailler à leur compte.

Un cultivateur est un individu qui veut être son propre patron. Il veut lui-même vendre ses produits, être maître de sa production et des prix. Aussi, veut-il, à tout point de vue, être le maître de son avenir.

Je crois qu'avec l'adoption du bill C-176, le producteur ne pourra plus être son propre patron. Il faudra qu'il s'habitue à penser d'une façon différente, à agir d'une façon différente et, aussi, à décider de son avenir d'une façon différente.

[M. Downey.]

Surtout lorsque nous avons visité l'Ontario, nous avons constaté que beaucoup d'associations de producteurs ont manifesté certaines craintes à l'égard des conséquences du bill C-176. Nous avons rencontré, lors de notre voyage, 78 associations de producteurs, dont 90 p. 100 groupaient des producteurs primaires.

Je voudrais appeler l'attention des honorables députés sur la majorité en questions posées dans les mémoires à nous présentés en ce qui a trait aux inquiétudes des producteurs. On demandait qui contrôlera les importations, qui contrôlera les commissions, qui paiera le coût d'administration, si certaines provinces pourront se retirer des offices de commercialisation, si ce système peut engendrer du favoritisme régional, si le cultivateur ou le producteur prendra les décisions, au sein des offices de commercialisation, si le producteur aura le droit de prospérer dans une province au même rythme que dans d'autres, si les droits déjà acquis en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique seront plus ou moins lésés par ce projet de loi, si l'agriculteur devra maintenant décider ou négocier quant à l'établissement des quotas, si ceux-ci sont transférables et si tous les produits de ferme seront régis par un système de quotas.

Toutes ces questions nous ont été posées par des groupes de cultivateurs. Plusieurs étaient en faveur de ces mesures, mais presque tous ont répondu par l'affirmative quant aux conséquences du bill, mais d'une façon mitigée. Presque tous ont manifesté le désir que leur député puisse apporter des amendements au bill.

Au comité, 29 amendements ont été proposés. Quelques-uns ont été adoptés et d'autres ont été rejetés, mais je crois que tous seront nécessaires pour la bonne entente entre les producteurs de chaque province.

Il nous fait énormément de peine de constater que certains gouvernements provinciaux, notamment celui de l'Ontario, ont déjà mis un embargo sur un produit québécois.

Nous savons qu'un bill comme le bill C-176 est nécessaire pour mettre fin à un tel état de choses. Mais avant de voter ce bill en troisième lecture, je crois qu'il faudra y songer davantage.

Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire quels travaux sont prévus pour demain?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de demander à la Chambre demain d'aborder la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'est-ce pas un peu précipité?

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.